

Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 11 décembre 2024 à 9 h 31 à laquelle sont présents, madame la mairesse Maude Marquis-Bissonnette, messieurs les conseillers Steve Moran, président, Edmond Leclerc, Daniel Champagne et madame la conseillère Tiffany-Lee Norris Parent, formant quorum du comité.

Monsieur le conseiller Steve Moran, président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, mesdames et messieurs Simon Rousseau, directeur général, Christian Tanguay, directeur général adjoint, Services administratifs, Yess Gacem, directeur général adjoint, Relations citoyennes et communautés, Lyne Savaria, directrice générale adjointe, Développement durable Simon Comtois, directeur général adjoint, Gestion des actifs et des projets, Andrée Loyer, directrice exécutive, François Léveillé, directeur de cabinet et M<sup>e</sup> Véronique Denis, greffière ainsi que Catherine Craig-St-Louis, conseillère, district du Carrefour-de-l'Hôpital, Marie-France Laviolette, directrice par intérim, Ressources humaines et Marie-Hélène Rivard, directrice, Communications.

CE-2024-880

**SOUSSION 2024 SP 442 - SERVICES PROFESSIONNELS EN GÉNIE MÉCANIQUE ET ÉLECTRICITÉ - COMPLEXE MULTIFONCTIONNEL DE L'OUEST - DIRECTION GÉNÉRALE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme WSP Canda inc., 480, boulevard de la Cité, 2<sup>e</sup> étage, Gatineau, Québec, J8T 8R3, pour les services d'une firme en génie mécanique et électricité afin de planifier et produire l'ensemble des documents nécessaires dans le cadre de son projet de construction d'un nouveau complexe multifonctionnel incluant un stationnement étagé multiétages et d'en assurer le suivi tout au long de sa réalisation pour un montant total de 2 845 614,00 \$ incluant les taxes, en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 11 novembre 2024, et ce, comme étant la soumission présentant le prix le moins élevé parmi les soumissions ayant obtenus le meilleur pointage après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>Information budgétaire</b>				<b>Description du sous-projet</b>	<b>Montant (taxes incluses)</b>
Compte	Service	CDR	Sous-projet		
62110	DGA GAP – Direction générale adjointe, gestion des actifs et des projets	0493	20243.01	DG DGA-GAP – FDI Honoraires – Complexe multiglaces secteur ouest	2 845 614,00 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 10 décembre 2024.

Adoptée

CE-2024-881

**SOUSSION 2024 SP 441 - SERVICES PROFESSIONNELS EN STRUCTURE ET GÉNIE CIVIL - COMPLEXE MULTIFONCTIONNEL DE L'OUEST****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme L2C Experts-Conseils au nom du regroupement L2C-EQL, 4710, rue Saint-Ambroise, bureau 103, Montréal, Québec, H4C 2C7, pour les services d'une firme en structure et génie civil afin de planifier et produire l'ensemble des documents nécessaires dans le cadre de son projet de construction d'un nouveau complexe multifonctionnel incluant un stationnement étagé multiétages et d'en assurer le suivi tout au long de sa réalisation pour un montant total de 1 539 822,96 \$ incluant les taxes, en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 11 novembre 2024, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

Information budgétaire				Description du sous-projet	Montant (taxes incluses)
Compte	Service	CDR	Sous-projet		
62110	DGA GAP – Direction générale adjointe, gestion des actifs et des projets	0493	20243.01	DG DGA-GAP – FDI – Honoraires – Complexe multi glaces secteur ouest	1 539 822,96 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 10 décembre 2024.

Adoptée

CE-2024-882

**AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT, AVEC IMPACT BUDGÉTAIRE - SOUSSION 2024 SP 154 - PAVAGE INTER CITÉ - RÉFECTION ROUTIÈRE DES CHEMINS DE CHAMBORD ET SAINT-THOMAS ET DU BOULEVARD DE LA CITÉ - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE BELLEVUE ET DU VERSANT – ALICIA LACASSE-BRUNET ET DANIEL CHAMPAGNE**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2024-444 du 19 juin 2024, adjugeait à la firme Pavage Inter Cité, un contrat pour la réfection routière des chemins de Chambord et Saint-Thomas et du boulevard de la Cité pour un montant total approximatif de 998 457,27 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** l'avis de modification à un contrat AMC-10288 a déjà été approuvé pour un montant de 59 039,66 \$ incluant les taxes, pour une partie des travaux supplémentaires recommandés antérieurement;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Citek s.e.n.c., mandatée par la Ville de Gatineau pour les services professionnels d'ingénierie de surveillance bureau et chantier avec résidence pour le projet, recommande un montant total de 304 913,71 \$ incluant les taxes, pour la réalisation de travaux supplémentaires nécessaires à ce jour;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du Règlement numéro 816-4-2023 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, une résolution du comité exécutif est nécessaire puisque le montant d'ajustement dépasse la limite prévue au règlement;

**CONSIDÉRANT QU'**après vérifications, le Service des infrastructures et des projets recommande cet ajustement de coût de soumission :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité :

- entérine l'avis de modification à un contrat AMC-10288 pour un montant de 59 039,66 \$ incluant les taxes;
- autorise l'ajustement de coût de soumission d'un montant de 304 913,71 \$ incluant les taxes, au contrat de la firme Pavage Inter Cité, dans le cadre du projet de réfection routière des chemins de Chambord et Saint-Thomas et du boulevard de la Cité, et ce, avec impact budgétaire, portant ainsi le cumulatif des ajustements à approuver à un montant de 363 953,37 \$ incluant les taxes.

Le coût total révisé du contrat, à la suite de cet ajustement, représente un montant de 1 362 410,64 \$ incluant les taxes.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 décembre 2024.

Adoptée

CE-2024-883

**SOUSSION 2024 SP 047 - RÉPARATION DE L'ESCALIER EXTÉRIEUR ET DES ESCALIERS DES GRADINS DE LA PISCINE CENTRE SPORTIF DE GATINEAU (G681) - SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET DES PROJETS - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - DANIEL CHAMPAGNE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Groupe Diamantex / 9150-0124 Québec inc., 215, rue de Copenhague, Saint-Augustin-de-Desmaures, Québec, G3A 2V1, pour les travaux de réparation de divers escaliers au Centre Sportif de Gatineau, situé au 850, boulevard de la Gappe, sur la base des prix forfaitaires apparaissant à la formule de soumission, pour un montant total de 249 127,83 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appels d'offres et sa soumission déposée le 11 octobre 2024, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 décembre 2024.

Adoptée

CE-2024-884

**AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT, SANS IMPACT BUDGÉTAIRE - SOUSSION 2020 SP 086 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - RÉAMÉNAGEMENT DE L'INTERSECTION DES BOULEVARDS LABROSSE ET SAINT-RENÉ EST - SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET DES PROJETS - DISTRICT ÉLECTORAL DE BELLEVUE - ALICIA LACASSE-BRUNET**

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2020-526 du 19 août 2020, adjugeait à la firme d'ingénieurs-conseils WSP Canada inc., un mandat pour la conception, la préparation des plans et devis et la surveillance en chantier des travaux de réaménagement de l'intersection des boulevards Labrosse et Saint-René Est, dans le secteur Gatineau, pour un montant total approximatif de 287 582,37 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2022-486 du 8 juin 2022, autorisait l'ajustement de coûts des honoraires professionnels d'ingénieurs-conseils, au montant de 80 169,66 \$ incluant les taxes, à la firme WSP Canada inc., pour la préparation et le dépôt de demandes d'autorisation aux entités gouvernementales et d'activités supplémentaires de conception du projet de réaménagement de l'intersection des boulevards Labrosse et Saint-René Est, portant le montant total cumulatif du mandat à 367 752,03 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** l'avis de modification de contrat numéro AMC-10321 a déjà été approuvé pour un montant de 6 540,93 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme WSP Canada inc. a déposé à la Ville une demande additionnelle d'honoraires professionnels d'un montant de 64 978,12 \$ incluant les taxes, pour la réalisation d'une caractérisation environnementale complémentaire ainsi que pour l'ajustement des plans, devis et documents d'appel d'offres pour les travaux sur le futur collecteur pluvial, portant le cumulatif des ajustements à approuver au montant de 71 519,05 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du Règlement numéro 816-4-2023 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, une résolution du comité exécutif est nécessaire puisque le montant d'ajustement dépasse la limite prévue au règlement;

**CONSIDÉRANT QU'**après vérification, le Service des infrastructures et des projets recommande cet ajustement de coût pour les honoraires professionnels supplémentaires encourus :

#### **PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité :

- entérine l'avis de modification de contrat numéro AMC-10321 pour un montant de 6 540,93 \$ incluant les taxes;
- autorise l'ajustement de coût des honoraires professionnels supplémentaires encourus au montant de 64 978,12 \$ incluant les taxes, à la firme WSP Canada inc. et ce, sans impact budgétaire, dans le cadre du projet de réaménagement de l'intersection des boulevards Labrosse et Saint-René Est, dans le secteur Gatineau, portant ainsi le cumulatif des ajustements à approuver à un montant de 71 519,05\$ incluant les taxes.

Le coût total révisé du mandat, à la suite de cet ajustement, représente un montant de 439 271,07 \$ incluant les taxes.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 décembre 2024.

Adoptée

CE-2024-885

**AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT, SANS IMPACT BUDGÉTAIRE - SOUMISSION 2020 SP 247 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - RÉFECTION DE L'USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DU SECTEUR GATINEAU - SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET DES PROJETS - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - DENIS GIROUARD**

**CONSIDÉRANT QUE** le comité exécutif, par sa résolution numéro CE-2020-671 du 28 octobre 2020, a adjugé un mandat de services d'ingénieurs-conseils à la firme WSP Canada inc. au montant de 5 742 204,47 \$ incluant les taxes, pour la réalisation des études préparatoires, des plans et devis et la surveillance au bureau et en chantier des travaux du programme de réfection de l'usine de production d'eau potable du secteur Gatineau (UPEP Gatineau);

**CONSIDÉRANT QUE** des ajustements par délégation de pouvoir (délégations de pouvoir numéros 186430 et 196829) totalisant de 150 769,01 \$ incluant les taxes, ont été autorisés à la firme WSP Canada inc. pour une analyse structurale additionnelle de la prise d'eau brute et pour la préparation des plans et devis des travaux à réaliser à cette même prise d'eau;

**CONSIDÉRANT QUE** les honoraires professionnels pour les étapes plans et devis préliminaires, définitifs et surveillance au bureau, du mandat de services professionnels, ont été rémunérés sur la base d'un pourcentage du coût estimé des travaux, soumis dans l'offre de prix;

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2024-740 du 13 novembre 2024 a adjugé au consortium Beaudoin Canada-Nordmec Construction inc., un contrat pour les travaux du lot 1 du programme de réfection de l'UPEP Gatineau pour un montant total de 131 055 402,79 \$ incluant les taxes et que le coût de ces travaux, estimé en 2020 par le Service des infrastructures et des projets, était de 47,5 M\$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** les termes en lien avec la surveillance chantier du contrat de base de la firme WSP Canada inc. incluaient 30 mois de surveillance de bureau et de surveillance en résidence au chantier et que le contrat octroyé au consortium Beaudoin Canada-Nordmec Construction inc. prévoit un délai d'exécution de 36 mois auquel il est requis d'ajouter quatre mois pour la surveillance des travaux à la suite de la réception provisoire;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a fait parvenir à la Ville une lettre de promesse d'aide financière dans le cadre du programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) 2023 pour le projet du lot 1 du programme de réfection de l'UPEP Gatineau pour un montant de 56 957 000 \$, dont 3 784 000 \$ pour la surveillance des travaux;

**CONSIDÉRANT QUE** les coûts de surveillance des travaux non admissibles au PRIMEAU ainsi que l'étape de production des plans et devis seront puisés dans le programme de transfert de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) :

#### **PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité :

- entérine la délégation de pouvoir numéro 186430 pour un montant total de 22 983,50 \$ incluant les taxes;
- entérine la délégation de pouvoir numéro 196829 pour un montant total de 127 785,51 \$ incluant les taxes;
- autorise l'ajustement des honoraires professionnels pour un montant de 5 243 940,31 \$ incluant les taxes à la firme WSP Canada inc., et ce, sans impact budgétaire, pour la portion du mandat à pourcentage du coût des travaux;
- autorise l'ajustement des honoraires professionnels pour un montant de 348 052,31 \$ incluant les taxes à la firme WSP Canada inc., et ce, sans impact budgétaire, pour la prolongation d'une période de 10 mois de la surveillance des travaux.

Le coût total révisé du mandat, à la suite de ces ajustements, représente un montant de 11 484 966,10 \$ incluant les taxes.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 décembre 2024.

Adoptée

CE-2024-886

**AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT, SANS IMPACT BUDGÉTAIRE - SOUMISSION 2018 SP 076 - PROGRAMME DE RÉFECTION DU RÉSEAU ROUTIER 2018-2019, MÉGA-MANDAT PHASE 1, LOT 3 - SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET DES PROJETS - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE MASSON-ANGERS - MARIO AUBÉ ET DU PARC-DE-LA-MONTAGNE-SAINT-RAYMOND - MARC BUREAU**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2018-539 du 4 juillet 2018, adjugeait à la firme d'ingénieurs-conseils QDI (anciennement Quadrivium + Dumont Groupe-conseils inc.), un mandat pour la conception, la préparation des plans et devis et la surveillance de chantier dans le cadre des projets du lot 3 du programme de réfection du réseau routier 2018-2019, mégamandat phase I, pour un montant total approximatif de 490 598,33 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2019-333 du 15 mai 2019, autorisait l'ajustement de coûts des honoraires professionnels d'ingénieurs-conseils, au montant de 69 656,33 \$ incluant les taxes, à la firme QDI, pour la conception et la surveillance additionnelle de chantier pour les travaux des projets du lot 3 du programme de réfection du réseau routier 2018-2019, mégamandat phase I, portant le montant total cumulatif du mandat à 560 254,66 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2023-616 du 5 juillet 2023, autorisait l'ajustement de coûts des honoraires professionnels d'ingénieurs-conseils, au montant de 281 517,87 \$ incluant les taxes, à la firme QDI, pour la conception et la surveillance additionnelle de chantier pour les travaux des projets du lot 3 du programme de réfection du réseau routier 2018-2019, mégamandat phase I, portant le montant total cumulatif du mandat à 841 772,53 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** l'avis de modification au contrat numéro 10135 a déjà été approuvé pour un montant de 55 353,56 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme QDI a déposé à la Ville une demande additionnelle d'honoraires professionnels d'un montant de 40 136,84 \$ incluant les taxes, pour la surveillance additionnelle de chantier et bureau, conception ainsi que l'ajustement des frais de surveillance portant le cumulatif des ajustements à approuver au montant de 95 490,40 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du Règlement numéro 816-4-2023 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, une résolution du comité exécutif est nécessaire puisque le montant d'ajustement dépasse la limite prévue au règlement;

**CONSIDÉRANT QU'**après vérification, le Service des infrastructures et des projets recommande cet ajustement de coût pour les honoraires professionnels supplémentaires encourus :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité :

- l'avis de modification au contrat (AMC) numéro 10135 pour un montant de 55 353,56 \$ incluant les taxes;
- autorise l'ajustement de coût des honoraires professionnels supplémentaires encourus au montant de 40 136,84 \$ incluant les taxes, à la firme QDI, et ce sans impact budgétaire, dans le cadre des projets du lot 3 du programme de réfection du réseau routier 2018-2019, mégamandat phase I, portant ainsi le cumulatif des ajustements à approuver à un montant de 95 490,40 \$ incluant les taxes.

Le coût total révisé du mandat, à la suite de cet ajustement, représente un montant de 937 262,93 \$ incluant les taxes.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 décembre 2024.

Adoptée

CE-2024-887

**AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT, AVEC IMPACT BUDGÉTAIRE -  
SOUSSION 2024 SP 210 - RÉFECTION DU TERRAIN DE BALLE AU PARC  
BÉLISLE - SERVICES DES INFRASTRUCTURES ET DES PROJETS - DISTRICT  
ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - DENIS GIROUARD**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2024-523 du 10 juillet 2024, adjugeait à la firme RN Civil – 10570389 Canada inc., un contrat pour la réfection du terrain de balle au parc Bélisle, pour un montant total approximatif de 395 984,71 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** l’avis de modification de contrat (AMC-10426) a déjà été approuvé pour un montant de 20 315,70 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux supplémentaires sont requis pour la gestion et la disposition de sols contaminés dans la plage A-B excédentaires sur le site afin de se conformer aux exigences réglementaires du ministère de l’Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs au montant total de 37 886,45 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QU’**en vertu du Règlement numéro 816-4-2023 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d’autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, une autorisation par les autorités municipales est requise lorsque le total des travaux supplémentaires excède le moindre de 10 % du contrat accordé ou 250 000 \$;

**CONSIDÉRANT QU’**après vérifications, le Service des infrastructures et des projets recommande cet ajustement de coût de soumission :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité :

- entérine l’avis de modification numéro AMC-10426 pour un montant de 20 315,70 \$ incluant les taxes;
- autorise l’ajustement de coûts supplémentaires au montant de 37 886,45 \$ incluant les taxes, à la firme RN Civil – 10570389 Canada inc. pour la gestion et la disposition des sols contaminés dans la plage A-B au parc Bélisle portant ainsi le cumulatif des ajustements à approuver à un montant de 58 202,15 \$ incluant les taxes, et ce, avec impact budgétaire.

Le coût total révisé du contrat, à la suite de ces ajustements, représente un montant de 454 186,86 \$ incluant les taxes.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 décembre 2024.

Adoptée

CE-2024-888

**AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DES TRAVAUX, AVEC IMPACT BUDGÉTAIRE - SOUMISSION 2024 SP 055 - SERVICE DE POLICE OG (G201) - SAS ET CORRIDOR DE LIAISON POUR COMPLEXE MODULAIRE - 590, BOULEVARD GRÉBER, SECTEUR DE GATINEAU - PROJET 21-2064 - SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET DES PROJETS - DISTRICT ÉLECTORAL DU CARREFOUR-DE-L'HÔPITAL - CATHERINE CRAIG-ST-LOUIS**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de la résolution numéro CE-2024-359 du 29 mai 2024, la Ville de Gatineau a adjudgé un contrat à la firme 6739741 Canada inc. / Gestion DMJ Management, pour la réalisation du projet de construction d'un SAS et corridor de liaison pour le complexe modulaire, pour un montant total de 335 583,28 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** des coûts supplémentaires couverts par des ordres de changements pour un montant de 30 499,44 \$ incluant les taxes, ont été autorisés en vertu des avis de modification numéro 10344 et 10368;

**CONSIDÉRANT QUE** l'Entrepreneur a déposé une nouvelle demande au montant de 7 938,02 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** les firmes EPA Architecture, DWB consultants et Consultant Yves Auger mandatées par la Ville de Gatineau pour la réalisation des plans et devis et pour la surveillance des travaux, ont analysé les demandes de coûts supplémentaires déposées par la firme Gestion DMJ Management et en recommandent le paiement;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du Règlement numéro 816-4-2023 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, une résolution du comité exécutif est nécessaire puisque le montant cumulatif des honoraires supplémentaires excède la limite de 10 % prévue au règlement ou supérieur à 250 000 \$;

**CONSIDÉRANT QU'**après analyse, le Service des infrastructures et des projets recommande l'approbation de ces coûts supplémentaires :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité :

- entérine le montant de 30 499,44 \$ incluant les taxes pour les ordres de changement OC-01, OC-02, OC-03, OC-04 et OC-05 approuvés par les avis de modification numéro 10344 et 10368;
- autorise un montant supplémentaire de 7 938,02 \$ incluant les taxes (AMC-10372) pour les ordres de changements OC-06 et OC-07, portant ainsi la valeur totale du contrat au montant de 374 020,75 \$ incluant les taxes, et ce, avec impact budgétaire pour le total des suppléments de 38 437,46 \$ incluant les taxes.

Le coût total de ce contrat ajusté représente un montant de 374 020,74 \$ incluant les taxes.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 décembre 2024.

Adoptée

CE-2024-889

**AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT, SANS IMPACT BUDGÉTAIRE -  
SOUSSION 2023 SP 202 - EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION INC. -  
RÉFECTION ROUTIÈRE DU BOULEVARD LIONEL-ÉMOND ET LA RUE  
CHOUINARD - DISTRICT ÉLECTORAL DU PARC-DE-LA-MONTAGNE-SAINT-  
RAYMOND - MARC BUREAU**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2023-636 du 5 juillet 2023, adjugeait à la firme Eurovia Québec Construction inc., 960, chemin Edelweiss, Wakefield, Québec, J0X 3G0, pour la réfection routière du boulevard Lionel-Émond et la rue Chouinard, le tout sur une longueur approximative de 775 m, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total de 4 191 203,11 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** la délégation de pouvoir numéro 198012 et les avis de modification numéros 10006, 10071 et 10241 ont été déjà été approuvés pour un montant de 225 423,00 \$ incluant les taxes, pour une partie des travaux supplémentaires recommandés antérieurement;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme CIMA+ s.e.n.c., mandatée par la Ville de Gatineau pour les services professionnels d'ingénierie pour la préparation de plans, devis et documents d'appels d'offres ainsi que la surveillance avec résidence pour le projet, recommande un montant total de 46 012,58 \$ incluant les taxes, pour la réalisation de travaux supplémentaires nécessaires à ce jour;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du Règlement numéro 816-4-2023 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, une résolution du comité exécutif est nécessaire puisque le montant d'ajustement dépasse la limite prévue au règlement;

**CONSIDÉRANT QU'**après vérifications, le Service des infrastructures et des projets recommande cet ajustement de coût de soumission :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité :

- entérine la délégation de pouvoir numéro 198012 et les avis de modification numéro 10006, 10071 et 10241 pour un montant de 225 423,00 \$ incluant les taxes;
- autorise l'ajustement de coût de soumission d'un montant de 46 012,58 \$ incluant les taxes, au contrat de la firme Eurovia Québec Construction inc., 960, chemin Edelweiss, Wakefield, Québec, J0X 3G0, pour la réfection routière du boulevard Lionel-Émond et la rue Chouinard, et ce, sans impact budgétaire, portant ainsi le cumulatif des ajustements à approuver à un montant de 271 435,58 \$ incluant les taxes et ce, sans impact budgétaire.

Le coût total révisé du contrat, à la suite de cet ajustement, représente un montant de 4 462 638,69 \$ incluant les taxes.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 décembre 2024.

Adoptée

CE-2024-890

**AJUSTEMENT DES COÛTS DU MANDAT DE LA FIRME WSP CANADA INC. AU  
MONTANT DE 21 960,23 \$ - SOUSSION 2022 SP 465 - SERVICES  
PROFESSIONNELS - PROFESSIONNEL AGRÉE LEED - NOUVEAU POSTE DE  
POLICE - SECTEUR D'AYLMER - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES -  
CAROLINE MURRAY**

**CONSIDÉRANT QUE** le bâtiment du 625, chemin d'Aylmer est en fin de vie utile;

**CONSIDÉRANT QU'**un montant de 16 000 000 \$ a été autorisé par le comité plénier du 28 juin 2022 sous la recommandation CP-SPVG-2022-003, pour la construction du point de service du SPVG dans le secteur d'Aylmer;

**CONSIDÉRANT QUE** l'inflation pour l'année 2022 a été de 16,3 % comparativement à une indexation de 5 % utilisée dans les estimations de coûts;

**CONSIDÉRANT QUE** le 25 octobre 2022, le comité plénier votait en faveur de la recommandation CP-SPVG-2022-013 approuvant le nouveau plan des effectifs du SPVG 2023-2027;

**CONSIDÉRANT QUE** les mandats des professionnels aux firmes CCM2 & Confluence Architecture, QDI, DWB et WSP Canada ont été octroyés le 18 janvier 2023; le montant du mandat de la firme WSP Canada est de 40 356,23 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** le 21 février 2023, le comité plénier a approuvé la recommandation CP-DG-2023-005 modifiant la certification LEED Argent pour une certification LEED Or pour le point de service du SPVG à Aylmer et la bibliothèque Guy-Sanche;

**CONSIDÉRANT** la présence d'un corridor écologique sur le site, la venue future d'un tramway sur le chemin d'Aylmer, l'urbanisation future du chemin Vanier et le maintien du poste actuel en opération durant les travaux, il est nécessaire de démolir les deux entrepôts du SPVG sur le site;

**CONSIDÉRANT QUE** le 4 juillet 2023, le conseil municipal entérinait la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) concernant l'implantation du point de service du secteur d'Aylmer, lequel inclut un bloc cellulaire et un agrandissement futur afin de permettre de réaliser le plan de transition du 777, boulevard de la Carrière;

**CONSIDÉRANT QUE** le 23 octobre 2023, le gouvernement du Québec indiquait que les terrains municipaux (100, rue d'Edmonton et 775-777, boulevard de la Carrière) requis pour la construction de son nouvel hôpital ne sont plus nécessaires;

**CONSIDÉRANT QUE** lors de l'étude du budget 2024, un montant de 1,5 M\$ a été autorisé par le conseil municipal pour tenir compte de l'impact de l'indexation pour l'année 2022 et de la certification LEED Or, portant le budget de projet à 17,5 M\$;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet du quartier général a un impact important sur les paramètres de contenu du projet du point de service du secteur d'Aylmer;

**CONSIDÉRANT QUE** la préparation des plans et devis du point de service du secteur d'Aylmer est à l'arrêt depuis le 23 octobre 2023, et que le début des travaux de construction est reporté au printemps 2025, nécessitant une année d'indexation supplémentaire;

**CONSIDÉRANT QUE** le plan des effectifs 2023-2027 du SPVG prévoit l'embauche de 76 nouvelles ressources, et que les postes de police existants n'ont pas les superficies requises pour les accueillir;

**CONSIDÉRANT QU'**une opportunité immobilière pour l'acquisition du 975, boulevard Saint-Joseph s'est présentée à la fin septembre 2023 en vue de construire le quartier général de police à cet endroit, et que le comité plénier a autorisé le 14 novembre 2023 la recommandation CP-HC-DG-2023-020 mandatant l'administration à entreprendre les démarches pour l'acquisition du bâtiment;

**CONSIDÉRANT** la mise en place du plan des effectifs 2023-2027 du SPVG et la croissance future du secteur d'Aylmer, il est plus avantageux pour la Ville de réaliser l'agrandissement futur du point de service d'Aylmer immédiatement et d'utiliser ces espaces pour le plan des effectifs, lesquels seront relocalisés vers le nouveau quartier général à terme;

**CONSIDÉRANT QUE** les deux entrepôts du SPVG au 625, chemin d'Aylmer seront démolis, l'ajout d'un nouvel entrepôt jumelé au nouveau point de service devient nécessaire;

**CONSIDÉRANT QUE** le 7 mai 2024, le conseil municipal a approuvé lors d'un conseil municipal spécial la résolution numéro CM-2024-336 autorisant un budget supplémentaire de 8,2 M\$ pour le point de service du secteur Aylmer, portant le budget de projet à 25,7 M\$;

**CONSIDÉRANT QUE** le mandat d'origine de WSP Canada ne comprenait pas les éléments mentionnés ci-haut :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'autoriser un ajustement des honoraires professionnels de la firme WSP Canada au montant de 21 960,23 \$ incluant les taxes, portant le total du contrat à 62 316,46\$ incluant les taxes, soit une augmentation de 54 % au contrat d'origine.

Autoriser le trésorier à effectuer les écritures comptables requises afin de donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 décembre 2024.

Adoptée

CE-2024-891

**SOUSSION 2024 SP 236 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - RÉFECTION DES CHEMINS COOK ET PINK - SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET DES PROJETS - DISTRICTS ÉLECTORAUX DU PLATEAU ET DE MITIGOMIJOKAN - BETTYNA BÉLIZAIRE ET ANIK DES MARAIS**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité :

- adjuge un contrat à la firme FNX-INNOV inc., 275, rue Benjamin-Hudon, Montréal, Québec, H4N 1J1, pour les services consultatifs, l'élaboration de concepts, les services de coordination, les études préparatoires, la préparation de plans, devis et documents d'appel d'offres, ainsi que les services durant la construction pour le projet de « Réfection des chemins Cook et Pink », dans le secteur Aylmer, pour un montant approximatif de 467 345,78 \$ incluant les taxes, en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 14 novembre 2024, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage après évaluation par un comité de sélection, conformément à la grille d'évaluation autorisée;
- autorise la firme FNX-INNOV inc., à soumettre toute demande d'autorisation ainsi que tous les documents requis se rapportant à ces travaux au MELCCFP, et à présenter, tout engagement en lien avec les demandes d'autorisation requises pour le projet de « Réfection des chemins Cook et Pink »;
- autorise la firme FNX-INNOV inc., à soumettre toute demande d'autorisation ainsi que tous les documents requis se rapportant à ces travaux aux autorités compétentes en la matière, si la situation est rendue nécessaire, et à présenter tout engagement en lien avec les demandes d'autorisation requises pour le projet de « Réfection des chemins Cook et Pink »;
- autorise la firme FNX-INNOV inc., à soumettre au MELCCFP et aux autorités concernées au plus tard 60 jours après la fin des travaux ou selon les délais prescrits, une attestation signée par un ingénieur ou un professionnel autorisé, selon le cas, quant à la conformité des travaux avec les autorisations accordées.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 décembre 2024.

Adoptée

CE-2024-892

**CESSION DE CONTRAT - 2024 SP 058 - ACHAT DE CONTENEURS À CHARGEMENT AVANT - VOLET A - SERVICE DE L'EAU ET DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2024-525 du 11 juillet 2024, a adjugé à la firme 9169-3440 Québec inc./Gauvin Enviro Plus un contrat pour l'appel d'offres 2024 SP 058 – Achat de conteneurs à chargement avant – Volet A, pour un montant approximatif de 452 944,01 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme 9169-3440 Québec inc./Gauvin Enviro Plus a signifié à la Ville qu'elle a conclu une transaction aux termes de laquelle le vendeur cède à l'acheteur (Services Gauvin inc.) la totalité de ses actifs incluant notamment la cession des contrats en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la cession du contrat de l'appel d'offres 2024 SP 058 pour l'achat de conteneurs à chargement avant – Volet A de la firme 9169-3440 Québec inc./Gauvin Enviro Plus à la firme Services Gauvin inc..

Adoptée

CE-2024-893

**SOUSSION 2024 SP 231 - TRANSPORT ET DISPOSITION DES DÉCHETS - SERVICE DE L'EAU ET DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge des contrats à la firme WM Québec inc., 2535, 1<sup>re</sup> rue, Sainte-Sophie, Québec, K4C 1M1, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 25 novembre 2024, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme pour les sections suivantes :

- **Contrat 1 : Transport et disposition des déchets** : Pour un montant approximatif de 6 216 140,62 \$ incluant les taxes, excluant les redevances exigibles en vertu du Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles;
- **Contrat 2 : Transport et disposition par élimination des sables et détritiques de l'usine d'épuration de Gatineau** : Pour un montant approximatif de 186 397,47 \$ incluant les taxes, excluant les redevances exigibles en vertu du Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles.

Les contrats débutent le 1<sup>er</sup> janvier 2025 et se termineront le 31 décembre 2025.

Les fonds à cette fin seront pris à même les sous-projets concernés, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget 2025 les fonds requis pour donner suite à la présente

Un certificat du trésorier a été émis le 10 décembre 2024 conditionnellement à l'adoption du budget 2025.

Adoptée

CE-2024-894

**SOUSSION 2024 SP 219A - ACHAT GLOBAL DE PRODUITS CHIMIQUES****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat aux firmes suivantes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et les soumissions déposées le 25 novembre 2024, les firmes ayant déposé les plus basses soumissions reçues et conformes pour chacune des sections, à savoir :

- La firme Kemira Water Solutions Canada, 3405, route Marie-Victorin, Varennes, Québec, J3X 0J4, pour le produit 4 Poly-Aluminium pour l'achat pour une période d'une année pour un montant approximatif de 258 952,44 \$ incluant les taxes;
- La firme Evoqua Technologie des eaux ltée, 2045 Drew Road, Mississauga, Ontario, L5S 1S4, pour le produit 10 Nitrate de calcium pour l'achat pour une période d'une année pour un montant approximatif de 412 875,23 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les sous-projets concernés, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Le trésorier est autorisé à prévoir les sommes nécessaires au budget pour l'année 2025 afin de donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 décembre 2024 conditionnellement à l'adoption du budget 2025.

Adoptée

CE-2024-895

**MODIFICATION À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUE BANCROFT - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - STEVEN BOIVIN****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité décrète une modification à la signalisation de stationnement sur la rue Bancroft, dossier RS-24-318, comme illustré au plan numéro CRO-24-494 du 13 novembre 2024, le tout afin :

d'implanter une zone de stationnement interdit:

<b><u>Rue</u></b>	<b><u>Côté</u></b>	<b><u>Endroit</u></b>	<b><u>En vigueur</u></b>
Bancroft	Est	Entre les rues Principale et Symmes	En tout temps

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service de la mobilité, conformément au plan numéro CRO-24-494 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2024-896

**MODIFICATION À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - BOULEVARD D'AMSTERDAM - DISTRICT ÉLECTORAL DE MITIGOMIJOKAN - ANIK DES MARAIS**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité décrète une modification à la signalisation du stationnement sur le boulevard d'Amsterdam, dossier RS-24-337, comme illustré au plan numéro CRO-24-497 du 13 novembre 2024, le tout afin :

d'implanter une zone de stationnement interdit:

<b><u>Boulevard</u></b>	<b><u>Côté</u></b>	<b><u>Endroit</u></b>	<b><u>En vigueur</u></b>
D'Amsterdam	Sud	D'un point situé à 15 m à l'ouest du boulevard du Plateau, sur une distance de 45 m vers l'ouest	En tout temps

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service de la mobilité, conformément au plan numéro CRO-24-497 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2024-897

**SOUMISSION 2025 SP 005 - LOCATION DE BALAIS, DE CAMIONS ET DE GRUES AVEC OPÉRATEUR - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise les divers services et plus particulièrement le Service des travaux publics à louer des balais, des camions et des grues avec opérateur, nécessaires à l'exécution des divers travaux municipaux, le tout en tenant compte des prix, de la disponibilité et de la qualité des équipements, conformément aux soumissions reçues, et ce, de la façon la plus avantageuse pour la Ville.

Le contrat sera en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2026.

Au 1<sup>er</sup> octobre 2025, les prix seront indexés en fonction de l'indice du prix à la consommation (84 % du taux horaire) et en fonction des variations du prix du carburant (16 % du taux horaire).

Les fonds à cette fin seront pris aux postes budgétaires concernés, et ce, jusqu'à concurrence des sommes disponibles.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget 2025 et 2026 les montants nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 décembre 2024 conditionnellement à l'adoption du budget 2025.

Adoptée

CE-2024-898

**SOUMISSION 2024 SP 155 - SERVICE DE TRANSPORT ET DISPOSITION DE SOLS CONTAMINÉS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge des contrats à la firme 4063538 Canada inc. (Vaillant Excavation), 75-1, chemin Blackburn, Cantley, J8V 3H8, pour le service de transport et disposition de sols contaminés, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 5 septembre 2024, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme, à savoir :

- Section 1 – Secteur Ouest : pour un montant approximatif de 695 943,68 \$ incluant les taxes;
- Section 2 – Secteur Est : pour un montant approximatif de 1 593 855,31 \$ incluant les taxes.

Les contrats seront d'une période de deux années débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2026.

Après la première année du contrat, les prix unitaires seront révisés annuellement, le tout basé sur l'indice de prix à la consommation de Statistique Canada.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Le trésorier est autorisé à prévoir les sommes nécessaires aux budgets des années 2025 à 2026 afin de donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 décembre 2024 conditionnellement à l'adoption du budget 2025.

Adoptée

**CE-2024-899**

**SOUMISSION 2025 SP 002 - LOCATION DE MACHINERIE LOURDE AVEC OPÉRATEUR - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise les divers services et plus particulièrement le Service des travaux publics à louer la machinerie lourde nécessaire à l'exécution des divers travaux municipaux, le tout en tenant compte des prix, de la disponibilité et de la qualité des équipements, conformément aux soumissions reçues, et ce, de la façon la plus avantageuse pour la Ville.

Le contrat sera en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2027.

Au 1<sup>er</sup> octobre de chaque année, les prix seront indexés en fonction de l'indice du prix à la consommation (84 % du taux horaire) et en fonction des variations du prix du carburant (16 % du taux horaire).

Les fonds à cette fin seront pris aux postes budgétaires concernés, et ce, jusqu'à concurrence des sommes disponibles.

Le trésorier est autorisé à prévoir aux budgets 2025 et 2027 les montants nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 décembre 2024 conditionnellement à l'adoption du budget 2025.

Adoptée

CE-2024-900

**AUTORISATION DE MONTANTS SUPPLÉMENTAIRES - SOUMISSION 2022 SP 401 - SERVICES PROFESSIONNELS - CARACTÉRISATION ET TRACABILITÉ DES SOLS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2023-339 du 26 avril 2023, adjugeait deux contrats pour les services professionnels de caractérisation et traçabilité des sols à la firme HKR Consultation pour la période débutant à compter de la date d'adjudication et se terminant le 31 décembre 2023, avec la possibilité de les renouveler pour une année additionnelle au montant approximatif de 622 255,05 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2023-752 du 30 août 2023, a autorisé le renouvellement des contrats pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024 au montant approximatif de 622 255,05 \$ sujet à l'indexation selon l'IPC;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 2.17.1 du cahier Clauses administratives mentionne que les quantités indiquées à l'Offre de prix sont inscrites à titre indicatif seulement et donc pourront varier à la hausse ou à la baisse selon les besoins réels de la Ville en cours de contrat;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, une résolution du comité exécutif est nécessaire puisque le montant d'ajustement dépasse la limite prévue au règlement :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise des montants additionnels, à la firme HKR Construction., 224, Montée Paiement, Gatineau, Québec, J8P 6H4, sur la base des prix unitaires apparaissant à la formule de soumission, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres 2022 SP 401 pour les sections suivantes, à savoir :

- Section 1 – Secteur Ouest : pour un montant de 143 718,75 \$ incluant les taxes;
- Section 2 – Secteur Est : pour un montant de 119 574,00 \$ incluant les taxes.

Le coût total révisé des contrats, à la suite de ces ajustements, représente un montant de 863 789,93 \$ incluant les taxes pour la section 1 et un montant de 644 012,92 \$ incluant les taxes pour la section 2.

Les fonds à cette fin seront pris à divers postes budgétaires, et ce, jusqu'à concurrence des fonds disponibles.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 décembre 2024.

Adoptée

CE-2024-901

**SOUMISSION 2024 SP 333 - LOCATION DE CAMIONS AVEC OPÉRATEUR POUR LE TRANSPORT DE NEIGE ET LE TRANSPORT EN VRAC - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise les divers services et plus particulièrement le Service des travaux publics à procéder à la location de camions nécessaires, notamment pour les opérations de déneigement et tout autre besoin de camionnage en vrac, en tenant compte des taux par mètre cube pour le transport de la neige, des taux horaires pour le transport en vrac ainsi que de la disponibilité, conformément aux soumissions reçues, et ce, de la façon la plus avantageuse pour la Ville.

Les fonds à cette fin seront pris aux postes budgétaires concernés, et ce, jusqu'à concurrence des sommes disponibles.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget 2025 les montants nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 décembre 2024 conditionnellement à l'adoption du budget 2025.

Adoptée

CE-2024-902

**SOUSSION 2025 SP 013 - MAINTIEN DE LA CIRCULATION ET SIGNALISATION DES TRAVAUX - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Signalisation GardaWorld SENC, 2300, rue Émile-Bélanger, Montréal, Québec, H4R 3J4, pour les services de maintien de la circulation et de la signalisation de travaux, principalement pour des travaux de courte et de longue durée, en milieu urbain ou non, pour des chantiers de construction et/ou des incidents routiers, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 3 401 882,42 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 20 novembre 2024, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat sera d'une durée de deux ans débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2025 avec la possibilité de le renouveler pour deux périodes additionnelles d'une année chacune.

Si le contrat est renouvelé, les prix unitaires seront révisés, le tout basé sur l'indice de prix à la consommation de Statistique Canada.

Les fonds à cette fin seront pris à divers postes budgétaires, et ce, jusqu'à concurrence des fonds disponibles.

Le trésorier est autorisé à prévoir les sommes nécessaires aux budgets des années 2025 et 2026 afin de donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 décembre 2024 conditionnellement à l'adoption du budget 2025.

Adoptée

CE-2024-903

**OPTION DE RENOUVELLEMENT ET AUTORISATION D'UN MONTANT SUPPLÉMENTAIRE - SOUSSION 2024 SP 008 - LOCATION DE VÉHICULES LÉGERS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**CONSIDÉRANT QUE** les firmes suivantes se sont vu adjuger un contrat pour le service de location de véhicules des sections A à E, G, L et M (articles 1.1, 2.1, 5.1, 7.1, 8.1 et 16.1) :

Numéro du CE lors de l'adjudication	Numéro du CE lors de l'exercice d'année optionnelle	Fournisseurs	Description	Montant estimé (taxes incluses) - Période optionnelle	Période visée	Autre option de renouvellement
CE-2024-169	- - -	Budget Auto inc. Location Sauvageau inc. La Compagnie de Location d'Autos Enterprise Canada	2024 SP 008 – Location de véhicules légers	2 006 836,90 \$	15 avril 2025 au 14 avril 2026	<input checked="" type="checkbox"/> Non

**CONSIDÉRANT QUE** les prix soumis par les firmes précitées sont valides et qu'une seule période optionnelle d'une année est prévue au contrat;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des travaux publics désire se prévaloir de la seule période optionnelle prévue au contrat;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité exécutif, par sa résolution numéro CE-2024-735 du 27 octobre 2024, autorisait un montant supplémentaire à l'une des firmes, à savoir Location Sauvageau inc. (PIVO 2024 SP 008-2) pour les sections E, G, M (articles 2.1, 7.1, 8.1 et 16.1) au montant de 100 000,00 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QU'**il est ardu de prévoir la demande réelle de location requise par les divers services pour l'ensemble de la Ville, un autre montant supplémentaire s'avère nécessaire pour les trois sections du contrat;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, une résolution du comité exécutif est nécessaire puisque le montant cumulatif des honoraires supplémentaires excède la limite de 10 % prévue au règlement ou supérieur à 250 000 \$ :

#### **PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité :

- entérine les avis de modification AMC-10367 et 10388 à l'une des firmes, à savoir Budget Auto inc. (2024SP008-1) au montant de 169 731,52 \$ incluant les taxes;
- autorise le Service des travaux publics à se prévaloir de la seule période optionnelle de renouvellement prévue au contrat, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et les soumissions déposées le 16 janvier 2023;
- autorise un montant supplémentaire de 518 319,96 \$ incluant les taxes, dans le cadre du contrat pour la location de véhicules légers de la Ville de Gatineau.

Le coût total pour ce contrat représente un cumulatif de 2 525 156,86 \$ taxes incluses.

Les fonds à cette fin seront pris à même les différents postes budgétaires concernés.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget de l'année 2025-2026 les montants nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 décembre 2024 conditionnellement à l'adoption du budget 2025.

Adoptée

**CE-2024-904**

#### **SOUSSION 2025 SP 004 - RÉPARATION DE NIDS-DE-POULE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

#### **PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme 14467825 Canada inc., 471 (A), boulevard Saint-René Est, Gatineau, Québec, J8P 8A5, pour la réparation de nids-de-poule pour une période de deux années, pour un montant total approximatif de 178 500,99 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 28 octobre 2024, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Après la première année du contrat, les prix unitaires seront révisés annuellement, le tout basé sur l'indice de prix à la consommation de Statistique Canada. Le contrat pourrait être renouvelé pour une période additionnelle d'une année, ce qui porterait le montant total approximatif de contrat à 267 751,48 \$ taxes incluses.

Les fonds seront pris à même le poste budgétaire suivant :

Compte	Service	CDR	Sous-projet	Description
63210	0061	0085	10352.05	STP VOI – Rue Pavées - Entretien et réparation des infrastructures

Le trésorier est autorisé à prévoir les sommes nécessaires aux budgets des années 2025 à 2027 afin de donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 décembre 2024 conditionnellement à l'adoption du budget 2025.

Adoptée

**CE-2024-905**

**RENOUVELLEMENT BAIL - 183, CHEMIN FREEMAN - UNIGYM**

**CONSIDÉRANT QUE** le secteur de Hull a besoin d'un site pour la pratique de la gymnastique;

**CONSIDÉRANT QU'**un projet de palestre qui regrouperait des services pour les secteurs d'Aylmer et de Hull est en cours de planification;

**CONSIDÉRANT QUE** le bail pour la location du 183, chemin Freeman vient à échéance le 31 décembre 2024;

**CONSIDÉRANT QUE** les parties désirent renouveler le bail du 183, chemin Freeman pour les quatre prochaines années :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise :

- le renouvellement du bail du 183, chemin Freeman pour les années 2025, 2026, 2027 et 2028;
- la mairesse ou en son absence la mairesse suppléante et la greffière ou en son absence la greffière adjointe, de signer le bail de location du 183, chemin Freeman pour trois ans plus une année d'option à la discrétion de la Ville, au coût annuel de 153 482,40 \$ plus les taxes, en plus d'assumer les frais énergétiques estimés à 19 573,76 \$ annuellement, plus les taxes;
- le trésorier à prévoir au budget des années 2025 à 2028, le cas échéant, les sommes nécessaires aux paiements du loyer ainsi que les frais énergétiques.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 décembre 2024 conditionnellement à l'adoption du budget 2025.

Adoptée

CE-2024-906

**AUTORISER UN MONTANT SUPPLÉMENTAIRE POUR DES QUANTITÉS SUPPLÉMENTAIRES AU SERVICE D'ENNEIGEMENT DANS LE CADRE DU BAL DE NEIGE ET DU LAC BEAUCHAMP - SOUMISSION 2022 SP 225 - SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2022-866, adjugeait un contrat à la firme SNÖ Innovation, 550, rang des Vingt-Cinq Est, St-Bruno-de-Montarville, Québec, J3V 0G6, pour les services de fabrication de neige, pour un montant total approximatif de 326 092,10 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat prévoit, en vertu de l'article 4 du « Cahier des charges particulières », que les quantités indiquées à la formule de soumission sont inscrites à titre indicatif seulement et pourront varier à la hausse ou à la baisse selon les besoins réels en cours de contrat, et ce, sans pour autant changer le prix unitaire :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise :

- un montant additionnel de 99 000,00 \$ incluant les taxes, à la firme SNÖ Innovation, sur la base des prix apparaissant à la Formule de soumission avec les indexations, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres 2022 SP 225 portant ainsi la valeur du contrat à 425 092,10 \$ incluant les taxes;
- le trésorier à prévoir au budget 2025 les montants nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds pour cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

Information budgétaire				Description du sous-projet	Montant (taxes incluses)
Compte	Service	CDR	Sous-projet		
62410		0427	10032.01	ART EVEN - Bal de neige - Loisirs	99 000,00 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 10 décembre 2024 conditionnellement à l'adoption du budget 2025.

Adoptée

CE-2024-907

**DÉROGATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 44-2003 CONCERNANT LE BRUIT SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE GATINEAU POUR LA PRODUCTION DE NEIGE ET DE SCULPTURES DANS LE CADRE DE BAL DE NEIGE 2025 – 27 DÉCEMBRE 2024 AU 21 FÉVRIER 2025**

**CONSIDÉRANT QU'**il faut produire de la neige artificielle pour la fabrication des sculptures et que des véhicules lourds sont nécessaires à l'aménagement et à l'entretien du site au parc Jacques-Cartier Nord, entre le 27 décembre 2024 et le 21 février 2025, dans le cadre des activités de la 47<sup>e</sup> édition de Bal de Neige;

**CONSIDÉRANT QUE** l'impact sonore devrait être de faible intensité pour la population locale et que des moyens seront pris pour en limiter l'importance, l'impact sonore pourrait tout de même excéder la norme de ce règlement :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le Bureau des événements du Service des arts, de la culture et des lettres, à déroger à l'article 7 du Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau pour la production de neige artificielle, la conception et l'entretien du site, 24 heures sur 24, du 27 décembre 2024 au 21 février 2025.

Adoptée

**CE-2024-908**

**SOUSSION 2024 SP 477 - SERVICE DE SCÉNOGRAPHIE POUR DIVERS ÉVÉNEMENTS - SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Perfecson, 39, rue de Valcourt, Gatineau, Québec, J8T 8G9, pour le service de scénographie pour divers événements et le service de captation de production de télédiffusion des séances du conseil municipal (séances tenues à la salle Jean-Després de la Maison du citoyen), sur la base des taux horaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 844 307,42 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appels d'offres et sa soumission déposée le 6 novembre 2024.

Le contrat sera d'une durée de deux ans, à compter de l'adjudication du contrat.

De plus, ce comité autorise le trésorier à prévoir les sommes nécessaires au budget de l'année 2025-2026 afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT TOTAL (INCLUANT LES TAXES)</b>	<b>DESCRIPTION</b>
10015.02	136 935,23 \$	Cabaret La Basoche
10015.03	336 501,00 \$	Salle Jean-Després
10014.01	297 152,89 \$	Maison du citoyen
10038.01	22 558,10 \$	Un été show
10422.01	47 392,70\$	Place Laval

Un certificat du trésorier a été émis le 10 décembre 2024 conditionnellement à l'adoption du budget 2025.

Adoptée

**CE-2024-909**

**SOUSSION 2024 AI 458 - CONTRAT DE GRÉ À GRÉ - FOURNITURE D'ARMES À IMPULSION ÉLECTRIQUE (TASER T10) - SERVICE DE POLICE**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service de l'approvisionnement responsable a publié le 10 septembre 2024 au système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec un avis d'intention afin d'accorder un contrat de gré à gré au fournisseur identifié dit « unique » en vertu de l'article 573.3 al.1 (2) de la *Loi sur les cités et villes* (chapitre C-19);

**CONSIDÉRANT QUE** suite aux recherches et vérifications effectuées, le fournisseur « Axon Public Safety Canada inc. » était le seul en mesure de répondre aux exigences spécifiées;

**CONSIDÉRANT QUE** dans ce contexte, la Ville de Gatineau avait l'obligation de vérifier qu'un seul fournisseur répondait aux exigences techniques et qu'il n'existait pas de solution de rechange pouvant garantir la fourniture d'armes à impulsion électrique « Taser T10 », conformément aux besoins précis des utilisateurs;

**CONSIDÉRANT QUE** suivant cet avis d'intention, aucun fournisseur ne s'est manifesté :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Axon Public Safety Canada inc., 222, Bay Street, P.O. Box 53, Suite 3000, Toronto, Ontario, M5K 1E7, pour la fourniture d'armes à impulsion électrique « Taser T10 » pour une durée de cinq ans pour un montant total approximatif de 930 860,82 \$ incluant les taxes, sur la base des prix unitaires soumis.

Le contrat sera valide à partir de la date d'adjudication pour une durée de cinq ans.

De plus, le trésorier est autorisé à prévoir les sommes nécessaires aux budgets 2025 à 2029 afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

Information budgétaire				Description du sous-projet	Montant (taxes incluses)
Compte	Service	CDR	Sous-projet		
64410	POL – Service de police	0132	20032.10	POL – FDI – SP – 15-003 – PTI 2022 – Équipements spécialisés - Police	930 860,82 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 10 décembre 2024.

Adoptée

**CE-2024-910**

**SERVICES AUX PERSONNES SINISTRÉES AVEC LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE - REMBOURSEMENT DES DÉPENSES 2023**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2019-844 du 27 novembre 2019, a adopté une entente de service aux sinistrés entre la Société canadienne de la Croix-Rouge, division du Québec et la Ville de Gatineau, que celle-ci est entrée en vigueur en date du 2 décembre 2019 et que cette entente était valide jusqu'au 2 décembre 2022;

**CONSIDÉRANT QU'**un amendement à cette entente a été adopté par ce comité par sa résolution numéro CE-2022-930 du 23 novembre 2022, reconduisant l'entente pour une année supplémentaire, que celle-ci est entrée en vigueur en date du 2 décembre 2022 et que cette entente était valide jusqu'au 2 décembre 2023;

**CONSIDÉRANT QUE** la Société canadienne de la Croix-Rouge a pris en charge la gestion des sinistrés de la Ville de Gatineau lors des inondations des années 2017, 2019 et 2023;

**CONSIDÉRANT QUE** l'inondation du printemps 2023 à Gatineau est un sinistre admissible au programme général d'assistance financière lors de sinistres offert par le ministère de la Sécurité publique AM.0025-2023;

**CONSIDÉRANT QU'**en 2023, la Société canadienne de la Croix-Rouge a mis des mesures en place pour dispenser des services aux sinistrés;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 5.2.2 de l'entente, la Société canadienne de la Croix-Rouge a facturé à la Ville de Gatineau, les dépenses relatives à la prestation des services aux sinistrés ainsi que les dépenses encourues relatives aux ressources humaines et matérielles utilisées et associées à la prestation de cette aide :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** le trésorier est autorisé à émettre un chèque pour le remboursement des dépenses à la Société canadienne de la Croix-Rouge en lien avec les inondations de 2023, sur présentation de la facture numéro CRC-F-105467, d'une somme de 390 362,43 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 0516 - 10131.01 – 69420.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 décembre 2024.

Adoptée

**Madame la mairesse Maude Marquis-Bissonnette déclare son potentiel conflit d'intérêts sur cet item et déclare qu'elle ne participera pas aux délibérations, s'abstiendra de voter ou de tenter d'influencer le vote sur cet item.**

**CE-2024-911**

**APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> AU 7 NOVEMBRE 2024**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU**

**QUE** ce comité approuve la liste et accepte le dépôt de la liste des déboursés du 1<sup>er</sup> au 7 novembre 2024 :

<b>Description</b>	<b>Montant</b>	<b>Période</b>
Liste des déboursés	13 276 640 \$	1 <sup>er</sup> au 7 novembre 2024

Un certificat du trésorier a été émis le 10 décembre 2024.

Adoptée

**CE-2024-912**

**APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 8 AU 14 NOVEMBRE 2024**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve la liste et accepte le dépôt de la liste des déboursés du 8 au 14 novembre 2024 :

<b>Description</b>	<b>Montant</b>	<b>Période</b>
Liste des déboursés	8 519 173 \$	8 au 14 novembre 2024

Un certificat du trésorier a été émis le 10 décembre 2024.

Adoptée

**CE-2024-913**

**APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 15 AU 21 NOVEMBRE 2024**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve la liste et accepte le dépôt de la liste des déboursés du 15 au 21 novembre 2024 :

<b>Description</b>	<b>Montant</b>	<b>Période</b>
Liste des déboursés	14 461 963 \$	15 au 21 novembre 2024

Un certificat du trésorier a été émis le 10 décembre 2024.

Adoptée

CE-2024-914

**SOUMISSION 2023 SP 539 - REGROUPEMENT D'ACHATS DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC ASSURANCE GRANDES VILLES - AJUSTEMENT DE PRIME CATÉGORIE C - 1<sup>ER</sup> NOVEMBRE 2024 AU 1<sup>ER</sup> NOVEMBRE 2025**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau désire maintenir sa couverture d'assurance civile afin de se protéger en cas de poursuite;

**CONSIDÉRANT QUE** l'Union des municipalités du Québec a adjugé un contrat;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau a adopté la résolution numéro CE-2024-736 du 29 octobre 2024 et s'engageait à verser la prime d'assurance responsabilité civile à la firme AON pour un montant total approximatif de 372 436,00 \$ incluant les taxes afin de demeurer assurer pendant la négociation du contrat d'assurance civile;

**CONSIDÉRANT QUE** le Regroupement a procédé au renouvellement pour le contrat annuel pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2024 au 1<sup>er</sup> novembre 2025 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;

**QUE** la Ville :

- s'engage à verser la prime d'assurance responsabilité civile à la firme AON pour un montant supplémentaire de 274 062 \$ portant le total à 647 038 \$ incluant les taxes;
- s'engage à ajuster les honoraires à l'UMQ, pour un montant correspondant à 1 % des primes payées;

**QU'**un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants, et ce, jusqu'à concurrence des fonds disponibles :

Information budgétaire				Description du sous-projet	Montant (taxes incluses)
Compte	Service	CDR	Sous-projet		
62220	0219	0219	10054.11	Assurance – Civil	274 602,00 \$
62170	0219	0219	10054.11	Honoraires professionnels – Autres	3 157,23 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 10 décembre 2024.

Adoptée

**Madame la mairesse Maude Marquis-Bissonnette déclare son potentiel conflit d'intérêts sur cet item et déclare qu'elle ne participera pas aux délibérations, s'abstiendra de voter ou de tenter d'influencer le vote sur cet item.**

CE-2024-915

**ACCEPTATION DES LISTES DE CONTRATS POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 2024**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* des listes en lien avec les contrats conclus doivent être déposées au comité exécutif sur une base mensuelle :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU**

**QUE** ce comité accepte les listes des contrats octroyés suivantes :

- de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ pour le mois de novembre 2024;
- de tous les contrats de plus de 2 000 \$ qu'il a conclus avec ce même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$ pour les périodes de janvier à novembre 2024.

Adoptée

CE-2024-916

**OPTION DE RENOUELEMENT - 2017 SP 112A - SYSTÈME INTÉGRÉ DE GESTION INFORMATISÉE DU SERVICE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE - SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION**

**CONSIDÉRANT QUE** la firme suivante s'est vu adjudger un contrat :

Numéro de CE lors de l'adjudication	Numéro de CE lors de l'exercice d'année optionnelle	Fournisseur	Description	Montant période optionnelle taxes incluses	Période visée	Autre option de renouvellement
CE-2017-956	----	PG Solutions inc.	2017 SP 112A – Système intégré de gestion informatisée du Service de l'urbanisme et du développement durable	569 840,24 \$	1 <sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2027	Non

**CONSIDÉRANT QUE** les prix soumis par la firme précitée sont valides et qu'une période optionnelle de trois années est prévue au contrat;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des technologies de l'information désire se prévaloir de la seule période optionnelle prévue au contrat :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise la direction du Service des technologies de l'information à se prévaloir de la seule période optionnelle de trois ans prévus au contrat, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

Information budgétaire				Description du sous-projet	Montant (taxes incluses)
Compte	Service	CDR	Sous-projet	UDD - Service de l'urbanisme et du développement durable	569 840,24 \$
	UDD	0003	10370.01		

Le trésorier est autorisé à prévoir aux budgets des années 2025 à 2027 les montants nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 décembre 2024 conditionnellement à l'adoption du budget 2025.

Adoptée

CE-2024-917

**AMENDEMENT AU PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE GATINEAU ET LE CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES DRAVEURS - SUBVENTION ADDITIONNELLE DE 5000\$ - EMBELLISSEMENT DE LA COUR DE L'ÉCOLE DU CHEVAL-BLANC - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - JEAN LESSARD**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2023-342, a approuvé le protocole d'entente entre la Ville de Gatineau et le Centre de services scolaire des Draveurs pour l'embellissement de la cour de l'école du Cheval-Blanc;

**CONSIDÉRANT QUE** l'école du Cheval-Blanc relève du Centre de services scolaire des Draveurs;

**CONSIDÉRANT QUE** l'école du Cheval-Blanc prévoit toujours les travaux d'embellissement initialement approuvés;

**CONSIDÉRANT QU'**en raison de l'augmentation du coût des matériaux, l'école du Cheval-Blanc, par l'entremise de la direction de l'école, a fait une nouvelle demande de subvention afin de mener à terme son projet;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur le conseiller Jean Lessard, par le biais de son budget discrétionnaire, désire verser une somme additionnelle de 5 000 \$ au projet d'embellissement de la cour de l'école du Cheval-Blanc :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité :

- adopte l'amendement au protocole d'entente 2023 entre la Ville de Gatineau et le Centre de services scolaire des Draveurs afin de verser une subvention additionnelle de 5 000 \$ pour un total de 20 000 \$ afin de soutenir le projet d'aménagement de la cour de l'école du Cheval-Blanc provenant du budget discrétionnaire du conseiller Jean Lessard, district électoral de la Rivière-Blanche et du budget discrétionnaire du conseiller Mario Aubé, district électoral de Masson-Angers;
- autorise la mairesse ou en son absence la mairesse suppléante et la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou l'assistante-greffière à signer l'amendement au protocole d'entente;
- autorise le trésorier à faire les écritures comptables requises pour donner suite à la présente et à émettre un chèque de 20 000 \$ à l'ordre du Centre de services des Draveurs, à l'attention de madame Manon Dufour, directrice générale, au 200, boulevard Maloney Est, Gatineau, Québec, J8P 1K3, sur présentation d'un bon de commande préparée par le Centre de services de Gatineau.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 décembre 2024.

Adoptée

CE-2024-918

**PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE GATINEAU ET LE CENTRE DE SERVICE SCOLAIRE DES DRAVEURS - SUBVENTION DE 10 000 \$ - EMBELLISSEMENT DE LA COUR DE L'ÉCOLE DU VALLON - DISTRICT ÉLECTORAL DE LIMBOUR - LOUIS SABOURIN**

**CONSIDÉRANT QUE** l'école du Vallon prévoit certains travaux d'aménagement de la cour d'école;

**CONSIDÉRANT QUE** l'école du Vallon relève du Centre de services scolaire des Draveurs;

**CONSIDÉRANT QUE** l'école du Vallon, par l'entremise de la direction de l'école, a fait une demande de subvention;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Louis Sabourin, conseiller du district de Limbour désire contribuer au projet d'embellissement de la cour de l'école du Vallon par le biais de son budget discrétionnaire et du surplus de l'ex-ville de Gatineau :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité :

- approuve le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et le Centre de services scolaire des Draveurs;
- autorise la mairesse ou en son absence la mairesse suppléante et la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou l'assistante-greffière à signer l'entente entre le Centre de services scolaire des Draveurs et la Ville de Gatineau;
- accepte de verser au Centre de services scolaire des Draveurs une subvention de 10 000 \$ pour soutenir le projet d'aménagement de la cour de l'école du Vallon provenant du budget du surplus de l'ex-Ville de Gatineau, district de Limbour ainsi que du budget discrétionnaire du conseiller du district électoral de Limbour, Louis Sabourin;
- autorise le trésorier à faire les écritures comptables requises pour donner suite à la présente et à émettre un chèque de 10 000 \$ à l'ordre du Centre de services scolaire des Draveurs, à l'attention de madame Manon Dufour, directrice générale, au 200, boulevard Maloney Est, Gatineau, Québec, J8P 1K3, sur présentation d'une pièce de compte à payer préparée par le Centre de services de Gatineau.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 décembre 2024.

Adoptée

CE-2024-919

**PÉRIODE ADDITIONNELLE - SOUMISSION 2023 SP 455 - CONTRATS D'ENTRETIEN ET D'UTILISATION DES LOGICIELS ET PROGICIELS - SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau utilise quatre produits de la firme PG Solutions inc. pour la gestion de la cour municipale, la gestion des loisirs, la gestion préventive de la flotte des véhicules et la gestion des inventaires d'actifs de collecte des matières résiduelles;

**CONSIDÉRANT QUE** les contrats d'entretien des logiciels et progiciels avec la firme PG Solutions inc. viendront à échéance le 31 décembre 2024;

**CONSIDÉRANT QU'**il convient d'avoir un contrat d'entretien pour ces logiciels et progiciels et que la firme PG Solutions inc. est la seule à pouvoir fournir les services d'entretien;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 573.3 alinéas 6 a) et b) de la *Loi sur les cités et villes*, les dispositions applicables à l'adjudication des contrats ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet découle de l'utilisation d'un progiciel ou d'un logiciel et visent à assurer la compatibilité avec les systèmes, progiciels ou logiciels existants et la protection de droits exclusifs comme les droits d'auteur, les brevets et les licences exclusives :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le contrat d'entretien et d'utilisation des logiciels et progiciels avec la firme PG Solutions inc., 217, avenue Léonidas, bureau 13, Rimouski, Québec, G5L 2T5, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025 pour un montant total de 321 739,14 \$ incluant les taxes.

Le trésorier est autorisé à acquitter les factures découlant du contrat d'entretien et d'utilisation des logiciels et progiciels sur présentation de pièces justificatives fournies par le Service des technologies de l'information.

De plus, ce comité mandate le directeur du Service des technologies de l'information à signer tous les documents pour donner plein effet à la présente résolution.

Le trésorier est également autorisé à prévoir au budget de l'année 2025 les sommes nécessaires pour donner suite à la présente.

Information budgétaire		Description du sous-projet	Montant (taxes incluses)
Compte	Sous-projet		
63410	10260.01	Cour municipale – Entretien de logiciels	117 506,75 \$
63410	10096.13	EMR GMR - CRT – Procédés	11 887,27 \$
63410	10139.03	Loisirs – SACL – Entretien de logiciels	181 907,70 \$
63410	10321.01	Travaux publics – Ateliers mécaniques - Général – Entretien de logiciels	10 437,43 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 10 décembre 2024 conditionnellement à l'adoption du budget 2025.

Adoptée

CE-2024-920

**APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 22 AU 28 NOVEMBRE 2024**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve la liste et accepte le dépôt de la liste des déboursés du 22 au 28 novembre 2024 :

Description	Montant	Période
Liste des déboursés	25 684 855 \$	22 au 28 novembre 2024

Un certificat du trésorier a été émis le 10 décembre 2024.

Adoptée

CE-2024-921

**SOUMISSION 2024 AI 493 - CONTRAT DE GRÉ À GRÉ - FOURNITURE ET LIVRAISON D'ENCAPSULATEUR F-500 - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service de l'approvisionnement responsable a publié le 15 novembre 2024 au système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec un avis d'intention afin d'accorder un contrat de gré à gré au fournisseur identifié dit « unique » en vertu de l'article 573.3 al.1 (2) de la *Loi sur les cités et villes* (chapitre C-19);

**CONSIDÉRANT QUE** suite aux recherches et vérifications effectuées, le fournisseur « Boivin & Gauvin. » était le seul en mesure de répondre aux exigences spécifiées;

**CONSIDÉRANT QUE** dans ce contexte, la Ville de Gatineau avait l'obligation de vérifier qu'un seul fournisseur répondait aux exigences techniques et qu'il n'existait pas de solution de rechange pouvant garantir la fourniture et la livraison d'agent encapsulateur F-500, conformément aux besoins précis des utilisateurs;

**CONSIDÉRANT QUE** suivant cet avis d'intention, aucun fournisseur ne s'est manifesté :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Boivin & Gauvin, 4655, rue Charles-Malhiot, Trois-Rivières, Québec, G9B 0V4, pour la fourniture et la livraison d'encapsulateur F-500 pour une durée de trois ans pour un montant total approximatif de 300 084,75 \$ incluant les taxes, sur la base des prix unitaires soumis.

Le contrat sera valide à partir de la date d'adjudication pour une durée de trois ans.

De plus, le trésorier est autorisé à prévoir les sommes nécessaires aux budgets 2026 et 2027 afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

Information budgétaire				Description du sous-projet	Montant (taxes incluses)
Compte	Service	CDR	Sous-projet		
64330	INC – Service de sécurité incendie	0171	10136.03	Ressources matérielles - Général	300 084,75 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 10 décembre 2024 conditionnellement à l'adoption du budget 2025.

Adoptée

CE-2024-922

**PROLONGATION DE TROIS SURCROÎTS DE TRAVAIL LIÉS AU PROJET PIVO POUR LE SERVICE DES FINANCES**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du Règlement numéro 816 2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail de plus de 250 000 \$ doivent être soumises au comité exécutif;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à prolonger trois surcroûts de travail temporaires en lien avec le projet PIVO;

**CONSIDÉRANT QUE** la dépense de 282 007 \$ associée à la prolongation de ces trois surcroûts de travail fait en sorte que le montant total par surcroît de travail est supérieur à la somme de 250 000 \$ :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise la dépense de 282 007 \$ associée à la prolongation de ces trois surcroûts de travail temporaires en lien avec le projet PIVO.

Les fonds à cette fin seront pris dans le poste budgétaire du service concerné.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 décembre 2024 conditionnellement à l'adoption du budget 2025.

Adoptée

CE-2024-923

**MANDAT DE NÉGOCIATIONS POUR LE RENOUELEMENT DE LA CONVENTION COLLECTIVE À INTERVENIR ENTRE LA VILLE DE GATINEAU ET LA FRATERNITÉ DES POLICIERS ET POLICIÈRES DE GATINEAU INC.**

**CONSIDÉRANT QUE** la convention collective des policiers et policières vient à échéance le 31 décembre 2025;

**CONSIDÉRANT QU'**il est requis de procéder à son renouvellement en vertu de la *Loi concernant le régime de négociation des conventions collectives et de règlement des différends dans le secteur municipal*;

**CONSIDÉRANT QU'**il est requis d'octroyer un mandat de négociation au comité patronal de négociation afin d'entamer les pourparlers avec la Fraternité :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité mandate l'administration à négocier les termes de la prochaine convention collective à intervenir entre la Ville de Gatineau et la Fraternité des policiers et policières de Gatineau inc. selon la recommandation CE-RH-2024-011.

Adoptée

CE-2024-924

**SOUSSION 2024 SP 230 - ACHAT DE BACS ROULANTS POUR LA COLLECTE DE MATIÈRES RÉSIDUELLES - SERVICE DE L'EAU ET DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge des contrats à la firme IPL North America inc., 140, rue Commerciale, Saint-Damien-De-Buckland, Québec, G0R 2Y0, pour l'achat de bacs roulants pour la collecte de matières résiduelles pour une période d'un an pour un montant de 795 802,57 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 18 novembre 2024, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme pour l'ensemble des sections.

Le contrat débutera le 1<sup>er</sup> janvier 2025, avec la possibilité de le renouveler pour une période additionnelle d'une année. Ce qui porterait la valeur totale du contrat à 1 591 605,14 \$ incluant les taxes.

Autoriser le Service de l'eau et des matières résiduelles à se prévaloir de l'année optionnelle prévue au contrat, au besoin.

Après la première année du contrat, les prix unitaires seront révisés annuellement, le tout basé sur l'indice de prix à la consommation de Statistique Canada.

Le trésorier est autorisé à prévoir aux budgets des années 2025 à 2026 les montants nécessaires, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 décembre 2024.

Adoptée

**CE-2024-925**

Modifiée par la résolution  
numéro CE-2025-115 du  
2025-03-12

**SOUSSION 2024 SP 007 - RENOUELEMENT DU SERVICE D'ENTRETIEN, SUPPORT ET MISE À JOUR DES LOGICIELS DE GESTION, DE COMMUNICATION ET D'INFORMATION POLICIÈRE EN INCENDIE - SERVICE DE POLICE ET SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat d'entretien, de support et de mise à jour des logiciels de gestion, de communication et d'informations policières et incendie prend fin le 31 décembre 2024;

**CONSIDÉRANT QU'**il est essentiel pour la Ville de Gatineau d'avoir un contrat d'entretien, de support et de mise à jour pour ces logiciels de communication et d'informations policières et incendie, et que la compagnie Versaterm inc. est la seule à pouvoir fournir les services d'entretien et de mise à jour;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 573,3 alinéas 6 a) et b) de la *Loi sur les cités et villes*, les dispositions applicables à l'adjudication des contrats ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet découle de l'utilisation d'un progiciel ou d'un logiciel et vise à assurer la compatibilité avec les systèmes, progiciels ou logiciels existants et la protection de droits exclusifs comme les droits d'auteur, les brevets et les licences exclusives :

**PRÉPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte de renouveler le contrat d'entretien, de support et de mise à jour des logiciels de gestion, de communication et d'informations policières et incendie de la firme Versaterm inc., 2300, avenue Carling, Ottawa, Ontario, K2B 7G1, du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025 au montant de 456 785,68 \$ incluant les taxes.

De plus, ce comité autorise le trésorier :

- à acquitter les factures découlant du contrat d'entretien, de support et de mise à jour des logiciels de gestion, de communication et d'informations policières et incendie sur présentation des pièces justificatives fournies par le Service de police;
- à prévoir au budget de l'année 2025 les sommes nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 décembre 2024 conditionnellement à l'adoption du budget 2025.

Adoptée

**CE-2024-926**

**AUTORISATION D'UN MONTANT SUPPLÉMENTAIRE - 2023 SP 380 - SERVICE DE SCÉNOGRAPHIE POUR DIVERS ÉVÉNEMENTS - SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2023-889 du 18 octobre 2023, adjugeait un contrat à la firme Perfecson, 39, rue Valcourt, unité 1, Gatineau, Québec, J8T 8G9, pour le service de scénographie pour divers événements, sur la base des prix unitaires apparaissant à la formule de soumission, pour un montant total approximatif pour un an de 397 825,00 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** des ajouts et des modifications faits à l'appel d'offres pour le renouvellement du contrat de service de scénographie ont contraint le Service des arts, de la culture et des lettres (SACL), en accord avec Perfecson et le Service de l'approvisionnement responsable, à prolonger le contrat original, afin de couvrir cette période supplémentaire, la tolérance de 10 % additionnelle au contrat a été utilisée;

**CONSIDÉRANT QUE** de nombreuses factures liées à des services offerts par Perfecson à d'autres services municipaux ont été imputées au contrat du SACL, utilisant ainsi l'espace prévu pour les besoins de ce dernier. Pour pouvoir poursuivre l'entente de services scénographiques jusqu'à l'adjudication du nouveau contrat au comité exécutif, il est nécessaire de procéder à un avis de modification de contrat (AMC) d'un montant de 149 008,75 taxes incluses. En effet, des dépenses engagées au présent contrat sont en attente de paiement, puisque l'entièreté des sommes au contrat a été utilisée :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise un montant supplémentaire de 149 008,75 \$ taxes incluses, à la firme Perfecson, pour le service de scénographie pour divers événements sur la base des taux horaires inscrits à la formule de soumission originale de l'appel d'offres 2023 SP 380.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	DESCRIPTION	MONTANT TOTAL (INCLUANT LES TAXES)
10015.02	Cabaret La Basoche	46 610,35 \$
10015.03	Salle Jean-Després	46 610,35 \$
10014.01	Maison du citoyen	36 380,30 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 10 décembre 2024.

Adoptée

CE-2024-927

**AUTORISER UN MONTANT SUPPLÉMENTAIRE POUR DES QUANTITÉS SUPPLÉMENTAIRES POUR LE TRANSPORT ET DISPOSITION DE SOLS CONTAMINÉS - SOUMISSION 2022 SP 402-2 - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2023-338 du 26 avril 2023, adjugeait un contrat à la firme Uniroc inc., 5605, route Arthur-Sauvé, Mirabel, Québec, J7N 2R4, pour la section 2, concernant le transport et la disposition de sols contaminés, pour un montant approximatif de 739 001,70 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2023-858 du 11 octobre 2023, a autorisé le renouvellement du contrat pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024;

**CONSIDÉRANT QU'**à l'article 8 du « Cahier des charges particulières » les quantités indiquées à la formule de soumission sont inscrites à titre indicatif seulement et pourront varier à la hausse ou à la baisse selon les besoins réels en cours de contrat :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise un montant additionnel de 178 071,19 \$ incluant les taxes, à la firme Uniroc inc., 5605, route Arthur-Sauvé, Mirabel, Québec, J7N 2R4, sur la base des prix unitaires apparaissant à la formule de soumission avec les indexations, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres 2022 SP 402 portant ainsi la valeur du contrat à 1 656 074,59 \$ incluant les taxes.

Les fonds pour cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

Information budgétaire				Description du sous-projet	Montant (taxes incluses)
Compte	Service	CDR	Sous-projet		
	0061		10299.08	STP AEDS - Sols excavés - Secteur Est	178 071,19 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 10 décembre 2024.

Adoptée

CE-2024-928

**SOUSSION 2025 SP 022 - RENOUELEMENT DU CONTRAT DE SERVICE D'ENTRETIEN ET DE SOLUTION DU PROGICIEL D'ÉVALUATION FONCIÈRE G+ - SERVICE DE L'ÉVALUATION**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau utilise le progiciel G+ de la firme Modellium inc. pour évaluer et tenir à jour les valeurs foncières des immeubles du territoire, en combinaison avec le système ÉquivalNet;

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat d'entretien progiciel G+ avec la firme Modellium inc. viendra à échéance le 31 décembre 2024;

**CONSIDÉRANT QU'**il convient d'avoir un contrat d'entretien pour le progiciel G+ et que la firme Modellium inc. est la seule à pouvoir fournir les services d'entretien et de mise à jour du progiciel;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 573.3 alinéas 6 a) et b) de la *Loi sur les cités et villes*, les dispositions applicables à l'adjudication des contrats ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet découle de l'utilisation d'un progiciel ou d'un logiciel et visent à assurer la compatibilité avec les systèmes, progiciels ou logiciels existants et la protection de droits exclusifs comme les droits d'auteur, les brevets et les licences exclusives :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise un contrat d'entretien et de soutien du progiciel d'évaluation foncière G+ à la firme Modellium inc., située au 1020, rue Bouvier, suite 400, Québec, Québec, G2K 0K9, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025 au montant total de 255 244,50 \$ incluant les taxes.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget de l'année 2025 les sommes nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le sous-projet 10125.01 – 0239 Service de l'évaluation – 63410 Entretien et réparation ameublement et équipements informatiques, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 décembre 2024 conditionnellement à l'adoption du budget 2025.

Adoptée

CE-2024-929

**SOUSSION 2024 SP 488 - SERVICE DE GESTION DE SITES ET D'INTERVENTIONS POUR PERSONNES EN SITUATION D'ITINÉRANCE - SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à l'organisme Le Gîte Ami, 85, rue Morin, Gatineau, Québec, J8X 0A1, pour le service de gestion de sites et d'interventions pour personnes en situation d'itinérance, pour un montant total approximatif de 802 514,28 \$ avant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission révisée déposée le 5 décembre, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Après la première année du contrat, les prix unitaires seront révisés annuellement, le tout basé sur l'indice de prix à la consommation de Statistique Canada.

Le coût total du contrat ne pourra excéder la somme de 999 999,99 \$.

Le trésorier est autorisé à prévoir aux budgets 2025 à 2026 les montants nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

Information budgétaire				Description du sous-projet	Montant (avant taxes)
Compte	Service	CDR	Sous-projet	LSC PDC - Transition Guertin	802 514,28 \$
0426	SLSDC	10186.06	62340		

Un certificat du trésorier a été émis le 10 décembre 2024 conditionnellement à l'adoption du budget 2025.

Adoptée

**CE-2024-930**

**CRÉATION D'UN SURCROÎT DE TRAVAIL À TITRE DE RESPONSABLE, FINANCEMENT ET CONTRÔLE POUR LE SERVICE DES FINANCES D'UNE DURÉE DE 36 MOIS**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail de plus de 250 000 \$ doivent être soumises au comité exécutif;

**CONSIDÉRANT QUE** la dépense de 385 186 \$ accordée à la création de ce surcroît de travail fait en sorte que le montant total est supérieur à la somme de 250 000 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à créer un poste en surcroît de travail temporaire à titre de responsable, financement et contrôle du Service des finances d'une durée de 36 mois :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la création d'un poste en surcroît de travail à titre de responsable, financement et contrôle du Service des finances d'une durée de 36 mois.

Les fonds à cette fin seront pris dans le poste budgétaire du service concerné.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 décembre 2024.

Adoptée

**CE-2024-931**

**FIN D'EMPLOI ADMINISTRATIVE - EMPLOYÉ NUMÉRO 111678**

**CONSIDÉRANT QUE** l'employé 111678 est à l'emploi de la Ville de Gatineau depuis le 14 septembre 2011;

**CONSIDÉRANT QUE** l'employé 111678 est en arrêt de travail depuis le 19 janvier 2024 et ses pronostics médicaux confirment que l'employé 111678 ne sera plus en mesure d'effectuer une prestation de travail constante et régulière à la Ville de Gatineau, et ce, de façon permanente;

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la rupture du lien d'emploi de l'employé 111678.

Adoptée

CE-2024-932

**RUPTURE DU LIEN D'EMPLOI - EMPLOYÉ NUMÉRO 107717**

**CONSIDÉRANT QUE** l'employé 107717 est à l'emploi de la Ville de Gatineau depuis le 10 octobre 2005;

**CONSIDÉRANT QUE** l'employé 107717 est en arrêt de travail depuis le 10 mai 2023 et ses pronostics médicaux confirment que l'employé 107717 ne sera plus en mesure d'effectuer une prestation de travail constante et régulière à la Ville de Gatineau, et ce, de façon permanente;

**CONSIDÉRANT QUE** l'employé 107717 a eu la possibilité de choisir entre la retraite ou la rupture du lien d'emploi;

**CONSIDÉRANT QUE** l'employé 107717 a opté pour la rupture du lien d'emploi :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise la rupture du lien d'emploi de l'employé 107717.

Adoptée

CE-2024-933

**PROLONGATION D'UN SURCROÎT DE TRAVAIL À TITRE DE CONSEILLER(ÈRE) AUX PROJETS SPÉCIAUX, MIGRATION DE SYSTÈME POUR LE SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION POUR UNE PÉRIODE DE SIX MOIS**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail de plus de 250 000 \$ doivent être soumises au comité exécutif;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à prolonger un surcroît de travail temporaire à titre de conseiller(ère) aux projets spéciaux, migration de système pour le Service des technologies de l'information pour une période de six mois;

**CONSIDÉRANT QUE** la dépense de 55 919,50 \$ accordée à la prolongation de ce surcroît de travail fait en sorte que le montant total est supérieur à la somme de 250 000 \$ :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la prolongation d'un surcroît de travail à titre de conseiller (ère) aux projets spéciaux, migration de système pour le Service des technologies de l'information pour une période de six mois.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 décembre 2024.

Adoptée

CE-2024-934

**CONGÉDIEMENT - EMPLOYÉ NUMÉRO 113705**

**CONSIDÉRANT** les conclusions de l'enquête menée par les représentants de la Ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** la faute commise par l'employé numéro 113705 a rompu de façon irrémédiable le lien de confiance entre ce dernier et la Ville;

**CONSIDÉRANT** l'ensemble des faits ainsi que l'état actuel de la jurisprudence en cette matière;

**CONSIDÉRANT QUE** les représentants du Service des ressources humaines et du service concerné autorisent les conclusions suite à l'enquête :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le congédiement de l'employé numéro 113705.

Adoptée

CE-2024-935

**CHOIX DE LIMITE CNESST POUR L'ANNÉE DE COTISATION 2025**

**CONSIDÉRANT QU'**en raison de sa masse salariale, la Ville de Gatineau est assujettie au régime rétrospectif de la tarification à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST);

**CONSIDÉRANT QUE** le Règlement sur le financement prévoit que l'employeur, assujetti au mode rétrospectif, doit faire parvenir à la CNESST, avant le 15 décembre de l'année qui précède l'année de cotisation, un avis de son choix d'assumer, pour cette année de cotisation, le coût total d'un accident ou d'une maladie professionnelle, jusqu'à concurrence d'une limite, pour chacun d'eux, d'un montant équivalent à 1,5; 2; 2,5; 3; 4; 5; 6; 7; 8 ou 9 fois le maximum annuel assurable (98 000 \$) de l'année de cotisation;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a mandaté la firme Optimum Actuaire & Conseillers inc. pour effectuer l'analyse financière du choix de la limite;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Optimum Actuaire & Conseillers inc., le Service des finances et le Service des ressources humaines recommandent de fixer le choix de la limite par réclamation à neuf fois le salaire maximum annuel assurable, soit 882 000 \$ :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte :

- de fixer la limite par lésion à neuf fois le salaire maximum annuel assurable par réclamation pour l'année de cotisation 2025.
- que la directrice intérimaire du Service des ressources humaines soit autorisée à signer les documents nécessaires pour l'attestation du choix de la limite par réclamation, afin de donner suite à la présente et à agir à titre de représentant auprès de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail.

Adoptée

---

**STEVE MORAN**  
Président  
Comité exécutif

---

**M<sup>e</sup> VÉRONIQUE DENIS**  
Greffière  
Comité exécutif